Image not found or type unknown

Pension alimentaire et nouveau concubinage de l'ex épouse

Par **nicklaren**, le **22/04/2017** à **06:57**

Bonjour, Papa divorcé à l'amiable depuis 1 an, mon-ex ayant la garde de notre enfant, je paye donc une pension alimentaire. Elle vient d'emmenager avec son compagnon... Ma fille vit donc avec qqun que je ne connais pas, que je n'ai jamais vu.

Bref, le jugement de divorce doit il etre mis à jour avec ces nouveaux elements et surtout dois je continuer de payer la pension sachant que leur menage gagne le double de ce que je gagne ?

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Par **youris**, le **22/04/2017** à **13:20**

Bonjour,
Le compagnon de votre ex n'ayant pas à participer à l'éducation et l'entretien de votre fille, cela ne change pas le montant de la pension alimentaire que vous lui versez.
Mais vous avez le droit de demander au JAF une diminution de la PA.
salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés